

Frais liés au Compartiment

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Droit d'entrée	5%
Droit de sortie	0%
Les droits d'entrée et de sortie indiqués sont les montants maximums pouvant être prélevés de votre capital avant que celui-ci soit investi ou avant le paiement du produit de votre investissement.	
Frais prélevés sur les actifs du Compartiment en cours d'exercice	
Frais courants	1,55%
Frais prélevés sur les actifs du Compartiment sous certaines conditions	
Commission de performance	10% par an de tous rendements réalisés par la Catégorie représentative au-delà de l'indice de référence correspondant. Cela représentait 0.25% de la Catégorie Représentative pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Ces frais dont vous vous acquittez sont utilisés pour couvrir les coûts d'exploitation du Compartiment, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ils réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

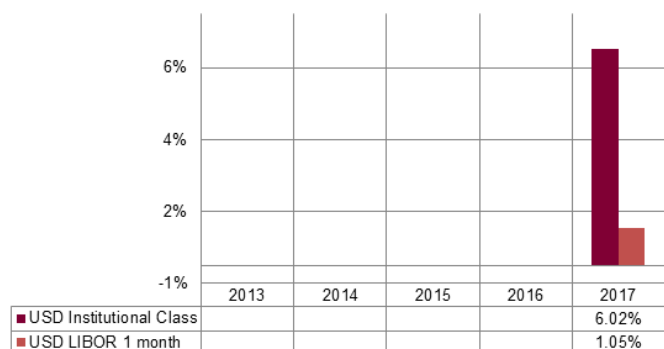
Les droits d'entrée et de sortie indiqués sont les valeurs maximales. Ils peuvent être moins élevés dans certains cas. Vous êtes priés de consulter votre conseiller financier ou le Distributeur afin de connaître les montants réels des droits d'entrée et de sortie qui vous sont applicables.

Le chiffre des frais courants indiqué est une estimation des frais basée sur les états financiers au 29 décembre 2017. Le rapport annuel de l'OPCVM pour exercice financier inclura le détail des frais appliqués. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Il n'inclut pas les commissions de performance et les coûts de transaction du portefeuille, sauf dans le cas des droits d'entrée/de sortie payés par le Compartiment lors de l'achat ou de la vente de parts d'un autre organisme de placement collectif.

Le Compartiment peut investir dans d'autres organismes de placement collectif/fonds négociés en bourse. Le taux maximum des commissions de gestion (hors commissions de performance) relatives aux services de gestion d'investissement/de conseil, qui peuvent être facturées par les organismes de placement collectif dans lesquels le Compartiment investira, est de 5% de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment. Par ailleurs, le Compartiment peut également supporter d'autres frais (tels que des droits d'entrée/de sortie, des commissions de performance et des frais liés au prestataire de services) en qualité d'investisseur dans les organismes sous-jacents.

Pour de plus amples informations concernant les frais, veuillez consulter la section concernée du Supplément, qui est disponible sur le site www.pbsinvestments.com.

Performance passé



La performance passée n'est pas une indication fiable de la performance future. La valeur de votre investissement peut varier à la hausse comme à la baisse et il est possible que vous ne récupériez pas le montant que vous avez initialement investi.

Le graphique montre la performance annuelle en USD de la Catégorie Représentative pour chaque année civile depuis le lancement en janvier 2017. Elle est exprimée sous la forme d'une variation en pourcentage de la valeur nette d'inventaire à la fin de chaque exercice. Le Compartiment a été lancé en décembre 2014 et a changé sa devise de référence d'Euro vers USD avec effet au 01 octobre 2017.

La performance sera indiquée après déduction des frais courants et des commissions de performance. Tous frais d'entrée ou de sortie sont exclus du calcul.

Informations pratiques

- Le Dépositaire du Compartiment est HSBC Institutional Trust Services (Ireland) Limited.
- Le Prospectus de l'OPCVM, le Supplément du Compartiment, les derniers rapports annuels (et semestriels) les cours des actions et autres informations pratiques sont disponibles gratuitement en anglais et figurent avec d'autres informations à l'adresse www.pbsinvestments.com. Ils peuvent également être obtenus par e-mail à l'adresse info@pbsinvestments.com.
- Le Compartiment est soumis au droit fiscal en vigueur en Irlande. Votre investissement pourrait s'en retrouver affecté selon votre pays de résidence. Pour plus d'informations, merci de vous adresser à un conseiller professionnel.
- Le Compartiment appartient à l'OPCVM, une structure à compartiments multiples composée de plusieurs compartiments différents. Les actifs de ce Compartiment sont distincts des autres compartiments au sein de la structure à compartiments multiples. Cela signifie que votre investissement dans le Compartiment ne sera donc pas affecté en cas de réclamations à l'encontre de tout autre compartiment de l'OPCVM. De plus amples informations concernant la structure à compartiments sont disponibles dans le Prospectus.
- Aux fins du présent document, la Catégorie représentative est représentative des Catégories institutionnelles en CHF et en Euro du Compartiment. La Catégorie représentative n'est représentative d'aucune autre catégorie d'actions du Compartiment.
- D'autres DICI sont disponibles pour l'ensemble des autres compartiments de Paris Bertrand Sturdza Investments plc.
- La responsabilité des Administrateurs du l'OPCVM ne peut être engagée que sur le fondement d'une déclaration figurant dans le présent document et qui s'avère trompeuse, inexacte ou incohérente avec les parties pertinentes du Prospectus et du Supplément du Compartiment.
- Les investisseurs peuvent convertir leurs actions du Compartiment en actions libellées dans une autre devise ou en actions d'un autre compartiment de l'OPCVM.
- Des détails concernant la dernière politique de rémunération des OPCVM, notamment, à titre non exhaustif, une description de la manière dont la rémunération et les indemnités sont calculés, ainsi que l'identité des personnes chargées d'attribuer les indemnités de rémunération, peuvent être obtenus à l'adresse www.eisturdza.com et une copie papier de cette politique de rémunération peut être obtenue gratuitement par les investisseurs sur demande.